Master Droit public

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2017, Université de Strasbourg. hceres-02028607

HAL Id: hceres-02028607

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028607

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Droit public

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,[1]

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, administration, sciences politiques et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Droit public* a pour objectif de préparer les étudiants aux fonctions de cadre spécialisé en droit public dans les différents secteurs professionnels où cette expertise est souhaitée : organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales, administrations centrales et déconcentrées, collectivités territoriales, entreprises publiques, entreprises privées en lien avec le secteur public, cabinets d'avocats spécialisés, enseignement supérieur. Portée par la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion de l'Université de Strasbourg, la mention est organisée autour d'une première année de spécialisation et de trois spécialités de deuxième année de master :

- *Droit public général* essentiellement orientée dans une perspective recherche ;
- *Droit des marchés et travaux publics* avec une finalité principalement professionnelle ;
- *Droit international public* qui s'inscrit dans une logique indifférenciée et propose un parcours professionnel et un parcours recherche.

Analyse

Objectifs
La mention a vocation à former à la fois des cadres du secteur public et des enseignants-chercheurs en droit public. Les trois spécialités de deuxième année poursuivent en effet des objectifs très différents et n'ont pour point commun que de dépendre du domaine du droit public. Tandis que la spécialité *Droit public général* est principalement axée sur la recherche, la spécialité *Droit des marchés et travaux publics* est à vocation essentiellement professionnalisante, alors que la spécialité *Droit international public* combine les deux finalités. Les métiers et débouchés présentés dans les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) couvrent les métiers de conseil auprès d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales et d'entreprises publiques ou privées, ainsi que la fonction publique internationale ou nationale. Ces métiers sont en cohérence avec les matières dispensées durant les deux années du master, même si la logique de cycle de master en deux ans et de spécialisation progressive n'a pas été intégrée.
Organisation
La mention ne s'inscrit pas encore dans une logique de cycle de master en deux ans, avec pour conséquence des limites en termes de spécialisation progressive des étudiants. La logique de cycle apparaît de manière mesurée en première année de master où sont proposés deux semestres d'approfondissement des enseignements antérieurement dispensés en licence autour d'un tronc commun de deux unités d'approfondissement composées de matières très diversifiées et de

deux unités d'enseignements d'ouverture destinées à permettre les orientations futures de seconde année par un système d'options. Les spécialités de deuxième année ne sont pas organisées autour d'un tronc commun, mais présentent un certain nombre d'enseignements mutualisés. La mention obéit encore à l'ancienne logique de différenciation entre les voies recherche et professionnelle hormis le cas de la spécialité *Droit international public*.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement est très satisfaisant quant à la recherche puisque la mention fait état d'un rattachement de chaque spécialité aux principales équipes de recherche de l'université. Le positionnement dans l'environnement socio-économique comme à l'international reste en revanche perfectible : il n'est pas fait état d'une collaboration formalisée avec des collectivités locales, des entreprises ou des institutions internationales particulières, en dehors de l'Institut international des droits de l'homme et de la Cour nationale du droit d'asile. Ces partenariats, comme l'accueil d'enseignants étrangers ou extérieurs à l'établissement, ne sont pas opérés dans le cadre d'accords de coopération, mais relèvent essentiellement de relations *intuitu personae*. La mention apparaît en revanche sans équivalent au plan régional, quelle que soit la spécialité de deuxième année concernée. En termes de collaboration, aucune connexion n'a été établie avec l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) et l'Institut d'études politiques (IEP) de l'Université de Strasbourg s'agissant de la spécialité *Droit public général*, de la même façon qu'il n'apparaît pas non plus de synergie avec les mentions *Droits de l'homme* et *Politiques européennes* s'agissant de la spécialité *Droit international public*.

Equipe pédagogique

L'équipe est composée de juristes assurant près de 90 % des cours de la mention (1 934h) et intègre aussi des intervenants extérieurs d'autres universités françaises (pour 57h) et du barreau (pour 212h). Ces intervenants extérieurs jouissent d'une grande renommée scientifique et sont des spécialistes reconnus dans leurs domaines respectifs. Malgré tout, la part des interventions de professionnels reste faible à l'échelle de la mention (aucune information au niveau des spécialités).
L'organisation de l'équipe pédagogique échappe à la logique de cycle avec une première année de master sous la responsabilité du vice-doyen en charge des masters et des spécialités placées sous la responsabilité d'enseignants-chercheurs qui déterminent les conditions de fonctionnement de leur spécialité. Il n'existe donc pas de coordination pédagogique au niveau de la mention.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

En première année (M1), les effectifs sont à la hausse passant sur les 3 dernières années de 36 à 66. En revanche, le nombre d'étudiants admis en deuxième année (M2) demeure faible et constant, autour de 13 à 14 étudiants.
En M2, les effectifs sont globalement stables au niveau de la mention : autour de 40 étudiants à l'exception de l'année 2014/2015 qui a accueilli 66 étudiants. Néanmoins, la répartition de ces étudiants entre les 3 spécialités montre de très fortes fluctuations d'une année sur l'autre, ainsi la spécialité *Droit international public* a accueilli 22, 30 puis 16 étudiants sur les 3 dernières années, la spécialité *Droit public général* n'accueille que 8 étudiants par an et enfin la spécialité *Droit des marchés et travaux publics* a accueilli 12, 28 puis 17 étudiants. Cette forte volatilité des effectifs d'une année sur l'autre est très surprenante et n'est pas expliquée dans le dossier d'autoévaluation.
Le taux de réussite en M2, toutes spécialités confondues, est de 83 %.

L'université réalise une enquête à deux ans de l'insertion des diplômés avec un taux de réponse fluctuant selon les années (le cumul des données fournies sur quatre ans donne un taux de réponse de 70 %). Parmi les répondants, le nombre de diplômés insérés professionnellement ou en poursuite d'étude (doctorat) est en moyenne sur quatre ans de 84 %. Néanmoins, les analyses communiquées ne permettent pas d'apprécier correctement cette insertion sur le plan qualitatif et par spécialité et le suivi de l'insertion professionnelle semble défaillant. Au-delà des données chiffrées communiquées par l'université, il est fait état de quelques réussites à des concours ou à l'examen d'entrée au Centre régional de formation à la profession d'avocats (CRFPA), de contrats obtenus au sein des collectivités locales pour la spécialité *Droit des marchés et travaux publics* ou au sein d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales pour la spécialité *Droit international public* ou encore de poursuites d'études en doctorat. Les emplois occupés correspondent aux objectifs affichés par la formation.

Place de la recherche

La mention n'intègre pas de modules spécifiques de formation par et à la recherche, hormis quelques heures de formation documentaire aux semestres 1 et 2. Cette formation se fait principalement dans le cadre des enseignements de spécialité pour les deux spécialités (*Droit public général* et *Droit international public*) où la voie recherche est possible. Les étudiants qui s'inscrivent dans une perspective de recherche doivent participer aux travaux des centres de recherche auxquels le master est rattaché et rédiger un mémoire de recherche. La poursuite en doctorat est possible au

sein de l'Ecole doctorale n°101 (Droit, science politique et Histoire) avec un rattachement à l'Institut de Recherches Carré de Malberg (spécialité *Droit public général*) ou au Centre d'Etudes internationales et européennes (spécialité *Droit international public*) qui sont membres de la fédération de Recherche Unistra- CNRS « l'Europe en mutation ».

Place de la professionnalisation

La place de la professionnalisation est perfectible. Au titre des points positifs pouvant encore être fortement améliorés, on relèvera la place réservée aux intervenants professionnels dans les deux spécialités à finalité professionnelle et la collaboration avec l'Institut international des droits de l'homme dans le cadre de la Clinique des droits de l'homme s'agissant de la seule spécialité *Droit international public*. Au titre des points négatifs, on constatera qu'à part une « journée des métiers » organisée par la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, il n'existe pas d'outils spécifiques mis en place pour accompagner les étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel. On relèvera aussi qu'il n'est nullement prévu de préparation spécifique aux concours administratifs alors pourtant qu'il s'agit de débouchés potentiels importants pour les diplômés de la spécialité *Droit public général*.
Sur le plan des compétences, des outils intéressants ont en revanche été prévus, notamment dans la spécialité *Droit des marchés et travaux publics*, avec l'organisation de séminaires exclusivement axés sur des points techniques et pratiques, ainsi que dans la spécialité *Droit international public* avec la Clinique des droits de l'homme précitée. De la même façon, les fiches RNCP font apparaître très clairement les compétences recherchées.

Place des projets et des stages

La place des stages conventionnés est modérée. Facultatifs en première année de master, ils sont obligatoires dans toutes les spécialités de deuxième année de master, à l'exception de la spécialité *Droit public général* dont la finalité demeure la recherche. D'une durée minimale de deux ou trois mois, ils donnent lieu à une évaluation opérée par l'appréciation d'un rapport écrit, sans note de soutenance devant un jury. L'assistance apportée aux étudiants dans la recherche de leurs stages reste lacunaire puisqu'elle repose sur le vice-doyen en charge des masters ainsi que sur les équipes pédagogiques de chaque spécialité.

Place de l'international

La place de l'international est satisfaisante au regard des objectifs de la mention. Les enseignements en droit international et en droit européen conservent ainsi une place importante en première année de master. L'enseignement des langues est minimal (15h par semestre) sans certification linguistique, mais il est possible pour les étudiants de compléter ces enseignements en s'inscrivant à un Diplôme universitaire de terminologie juridique (35h par semestre). Les étudiants ont la possibilité de rédiger leur rapport de stage ou leur mémoire de recherche en anglais. Des conférences d'actualité et certains cours en M2 sont également assurés en langue anglaise par des professionnels ou professeurs étrangers invités, tandis que les étudiants de la spécialité *Droit international public* sont incités à participer à des concours internationaux de plaidoiries.
La mobilité entrante est restreinte (entre 5 à 9 étudiants en M1, pas d'information en M2) ainsi que la mobilité sortante (15 étudiants en M1), les étudiants choisissant en général d'opérer une mobilité internationale durant la troisième année de licence. On relèvera toutefois qu'il n'est pas fait état de partenariats internationaux formalisés avec des universités étrangères autres que ceux établis par l'université ou la faculté.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

La sélection des étudiants est opérée à l'entrée de la seconde année de master puisque la première année est ouverte à tout étudiant titulaire d'une licence de droit. Une procédure d'entrée par équivalence est prévue pour les étudiants étrangers ou non diplômés en droit. Il n'existe pas de passerelles ou de dispositifs d'aide à la réussite particuliers, hormis la possibilité de solliciter le vice-doyen en charge des masters. Il n'a pas été installé non plus d'outils spécifiques destinés à accompagner les étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel, l'orientation de ces derniers reposant sur les conseils que peuvent leur prodiguer les membres de l'équipe pédagogique.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les modalités d'enseignement demeurent classiques : les enseignements sont assurés en présentiel, sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés pour les semestres 1 et 2, puis sous forme de cours magistraux et de séminaires pour les semestres 3 et 4. Il n'a pas été développé de pratiques pédagogiques innovantes, mais la place du numérique se renforce progressivement tout en restant des plus traditionnelles : exploitation de la plateforme *Moodle*, formation facultative aux ressources documentaires numériques.
Le master est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et aux étudiants en situation de

handicap ainsi qu'aux sportifs de haut niveau, qui peuvent bénéficier d'un dispositif spécifique d'intégration. Aucun régime spécifique n'a été prévu pour les étudiants salariés qui peuvent cependant obtenir un aménagement de leur cursus en étant dispensés d'assiduité aux travaux dirigés.

Evaluation des étudiants

Les modalités d'évaluation reposent sur un contrôle continu ou terminal, selon les unités, s'agissant des semestres 1 et 2. Ce sont les mêmes modalités qui s'appliquent pour les semestres 3 et 4 avec l'ajout de l'évaluation du rapport de stage ou du mémoire. Pour apprécier ces évaluations, les jurys de délibération se réunissent en fin de semestre et en fin d'année. Une particularité tient en la non-compensation des notes entre le semestre 1 et le semestre 2, alors que la compensation reste la règle entre les semestres 3 et 4. Une évolution vers une logique de cycle propre au master devrait nécessairement se traduire par une remise en question de ces disparités.

Suivi de l'acquisition de compétences

Même si l'Université de Strasbourg n'a pas encore établi de dispositif spécifique d'évaluation de l'acquisition des compétences (à part un encouragement des étudiants à réaliser un portefeuille de compétences), cette « démarche compétences » est présente dans les objectifs de la mention. Elle apparaît très nettement au sein des fiches RNCP et des suppléments aux diplômes, très lisibles sur ce point.

Suivi des diplômés

Un service commun dédié de l'université est chargé d'opérer ce suivi en interrogeant les étudiants deux ans après l'obtention du master. Ce suivi des diplômés, qui n'est pas complété en interne par une enquête proposée dans le cadre de la mention, reste très insatisfaisant et devra être amélioré afin de fournir des informations qualitatives et quantitatives plus précises et commentées. En l'état et faute d'indicateurs précis, il ne permet qu'une vision très imparfaite de la réalité de l'insertion professionnelle des diplômés.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Il n'existe pas encore de conseil de perfectionnement au niveau de la mention. Néanmoins, en M1 les équipes pédagogiques des différents masters 1 de la faculté se réunissent plusieurs fois par an afin de pouvoir évaluer les pratiques pédagogiques et proposer des améliorations, en présence des représentants étudiants qui sont systématiquement entendus. Des évaluations anonymes des formations ont également été mises en place par l'université. Rien n'a été formalisé en revanche s'agissant des semestres 3 et 4 et des différentes spécialités, où les procédures d'évaluation et l'amélioration des formations reposent encore sur un dialogue informel entre enseignants et entre enseignants et étudiants.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Qualité de l'équipe pédagogique.
- Positionnement universitaire dans l'environnement régional.
- Place de l'international pour la spécialité *Droit international public*.
- Cohérence de l'offre de formation (maquette) au regard des débouchés proposés.

Points faibles :

- Effectifs faibles dans les spécialités de M2.
- Accompagnement insuffisant des étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel et insuffisances dans le suivi des diplômés.
- Absence d'un conseil de perfectionnement à l'échelle de la mention.
- Absence de connexions avec les autres mentions proches de l'université et les institutions partenaires.
- Insuffisances en termes de pédagogies innovantes.

Avis global et recommandations :

Disposant de nombreux atouts et forces, la formation doit intégrer les nouvelles exigences réglementaires et faire le nécessaire pour s'inscrire dans une logique de spécialisation progressive impliquant à la fois une intégration de la première année de master dans une logique de cycle et une meilleure articulation des spécialités de deuxième année. Elle devra également s'inscrire dans une perspective indifférenciée pour chacune de ses spéciailités, de manière à permettre à chaque étudiant de choisir entre une voie recherche et une voie professionnelle.

La formalisation d'un conseil de perfectionnement, d'un dispositif d'accompagnement des étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel et d'outils effectifs de suivi des diplômés permettraient d'ajuster plus finement encore qu'elle ne l'est la formation aux exigences des secteurs professionnels pouvant permettre l'insertion des diplômés. Une utilisation plus conséquente de nouvelles pratiques pédagogiques, ainsi qu'un renforcement de la professionnalisation, notamment par une meilleure connexion de la mention avec d'autres mentions proches de l'université (*Administration publique*, notamment, mais également *Droits de l'homme* et *Politiques européennes*) et des institutions partenaires (comme l'Ecole nationale d'administration ou l'Institut d'études politiques) permettraient également d'améliorer plus encore l'attractivité de la formation et des taux d'insertion qui ne traduisent pas sa qualité intrinsèque.

Observations de l’établissement

Université de Strasbourg

Master

Mention : *Droit public*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN
Président

Strasbourg, le 7/06/2017

Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence
Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :
4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95
www.unistra.fr